

Rapport d'activité 2017





Montceaux, le 25 septembre 2018

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes Val de Saône Centre, issue de la fusion de Montmerle 3 Rivières et de Val de Saône Chalaronne, affiche son nouveau territoire au cœur du Val de Saône.

A cette nouvelle intercommunalité, s'est ajoutée l'intégration de compétences supplémentaires.

Dans ce contexte, le travail des élus et des responsables de pôles a dû s'adapter à une nécessaire réorganisation. La mobilisation de chacun a permis d'ajuster au mieux le fonctionnement de nos services à la nouvelle dimension communautaire.

L'harmonisation de nos compétences sur tout le territoire a bien sûr constitué le fil conducteur des réflexions menées par les commissions de travail. Elle est déjà effective pour certains secteurs et se fera progressivement pour d'autres.

2017 fut aussi la poursuite ou la finalisation de projets déjà validés par les deux communautés de communes avant fusion et qui répondent pleinement à notre dynamique communautaire. Deux axes majeurs la caractérisent : le développement économique et touristique d'un bassin de vie en pleine évolution et bénéficiant d'atouts considérables (modes de liaison attractifs à proximité d'une métropole importante, présence d'un patrimoine riche, environnement privilégié avec la Saône pour colonne vertébrale, gastronomie reconnue...).

Le budget 2017 a dû répondre à toutes les exigences d'évolution et de fonctionnement : baisse des dotations, taxes locales et compétences harmonisées, dépenses liées à une offre de services variée, investissements liés à la poursuite des projets engagés.

Grâce à une réorganisation totale, la Communauté de Communes Val de Saône Centre affiche maintenant un ordre de marche.

Ce rapport annuel d'activités retrace les principales évolutions, orientations et réalisations menées tout au long de cette année de transition.

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Président de la Communauté de
Communes Val de Saône Centre

2

Edito, Sommaire

3

Territoire

4

Fonctionnement

5

Temps forts 2017

6

Ressources

8

Développement

12

Tourisme

14

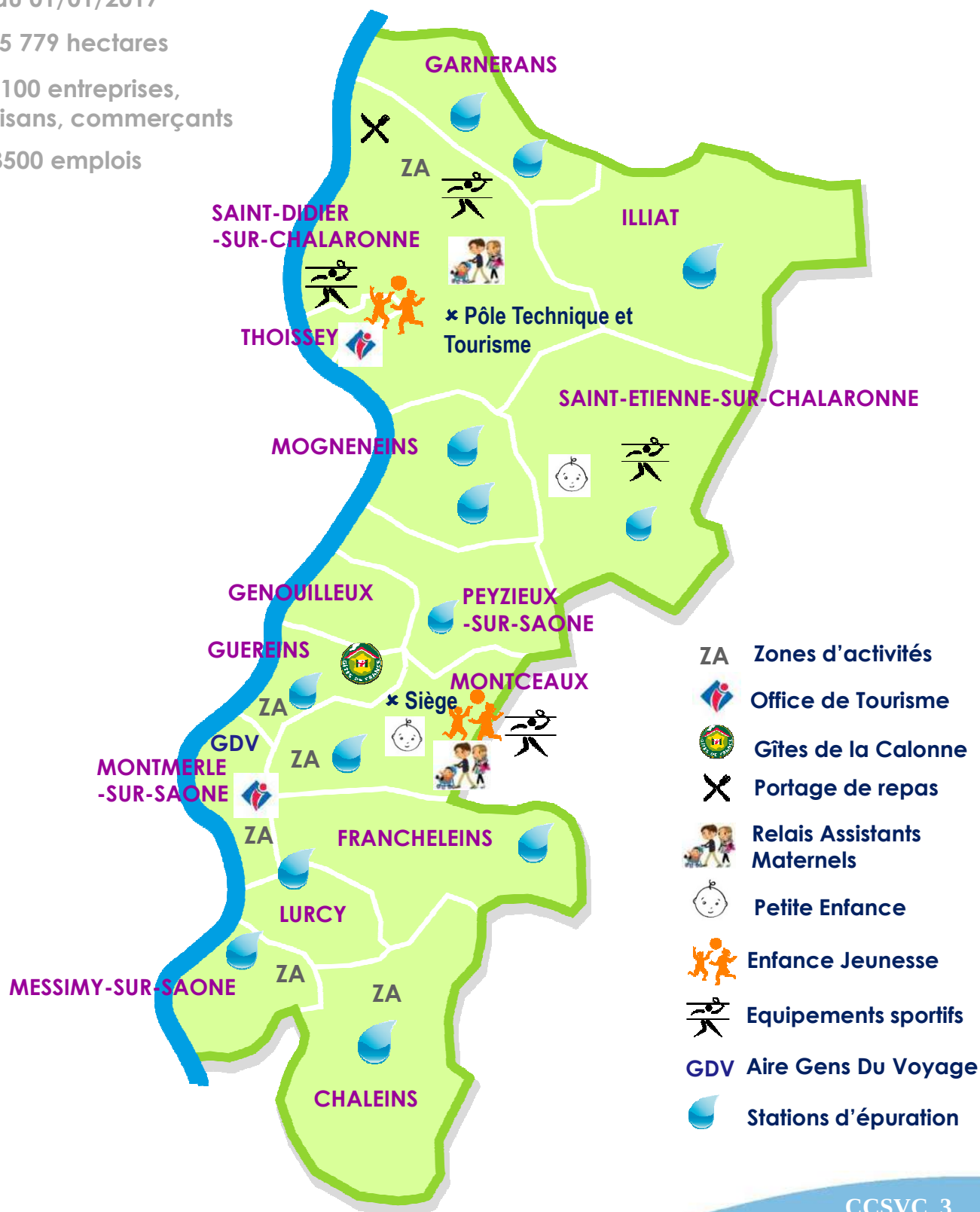
Technique

15

Cadre de vie

LE TERRITOIRE

- 15 communes
- 20 536 habitants
au 01/01/2017
- 15 779 hectares
- 1100 entreprises,
artisans, commerçants
- 3500 emplois



FONCTIONNEMENT

La fusion

Par application de la loi du 7 août 2015, la fusion de la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne avec la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières a conduit à la création, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

La gouvernance

**Installation de nouvelles instances de gouvernance
le 10 janvier 2017 par délibération du conseil communautaire**

➤ Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** :

29 membres titulaires et 7 délégués suppléants.

➤ Le **BUREAU** :

- Le Président, **M. Jean-Claude DESCHIZEAUX** - Maire de Montceaux
- 8 Vice-Présidents en charge d'une commission thématique composés de 15 membres :

1ère Vice-présidente : Mme Muriel LUGA GIRAUD

Maire de Saint-Didier-sur-Chalaronne

Commission **AMENAGEMENT**

2ème Vice-président : M. Gilbert GROS

Maire de Chaleins

Commission **ECONOMIE**

3ème Vice-président : M. Maurice VOISIN

Maire de Thoissey

Commission **TOURISME**

4ème Vice-président : M. Raphaël LAMURE

Maire de Montmerle-sur-Saône

Commission **FINANCES**

- 6 autres membres :

Mme Yvette BADOIL, Maire de Messimy/S.

Mme Nathalie BISIGNANO, Maire de Lurcy

M. Robert DESPLACE, Maire de Genouilleux

5ème Vice-président : M. Serge VARVIER

Maire de Saint-Etienne-sur-Chalaronne

Commission **ASSAINISSEMENT**

6ème Vice-présidente : Mme Irène LECLERC

Maire de Francheleins

Commission **ENVIRONNEMENT – GENS DU VOYAGE**

7ème Vice-président : M. Jean-Pierre CHAMPION

Maire de Mogneneins

Commission **SPORT TRANSPORT**

8ème Vice-président : M. Guy MORILLON

Maire de Guéreins

Commission **SOCIAL**

M. Bernard LITAUDON, Maire de Illiat

Mme Marie-Monique THIVOLLE, Maire de Peyzieux/S.

M. Dominique VIOT, Maire de Garnerans

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui regroupe des communes situées sur un territoire d'un seul tenant en vue de réaliser des projets d'aménagement et de développement selon un principe de solidarité territoriale. Ses ressources sont indépendantes des contributions communales.

L'harmonisation des compétences

Les compétences déterminent les domaines d'action dans lesquels la communauté de communes peut intervenir.

Elles sont attribuées par la loi (compétences obligatoires) ou transférées par les communes (compétences optionnelles et facultatives).

Pendant toute l'année 2017, les compétences antérieurement exercées dans chacune de ces deux intercommunalités ont continué à s'exercer.

Les compétences ayant vocation à s'exercer de manière égale sur un même territoire, une réflexion sur l'harmonisation a été engagée.

Des groupes de travail par thématique ont été constitués (assainissement, économie, finances, social, sport et tourisme) pour soumission au COPIL dans le cadre de la préparation des futurs statuts.

Les statuts

La communauté de communes est régie par des statuts, qui précisent sa composition, fixent son organisation et les compétences attribuées.

La réflexion en faveur d'une harmonisation progressive dans l'exercice des compétences a conduit à l'élaboration de nouveaux statuts approuvés par le conseil communautaire en séance du 26 septembre 2017 et qui sont entrés en vigueur au 01/01/2018.

Il a été proposé d'étendre certaines compétences à tout le territoire et d'en restituer d'autres aux communes.

La réflexion sur l'harmonisation se poursuit.

TEMPS FORTS 2017

1^{er} janvier



Fusion des deux
communautés de communes
Val de Saône Chalaronne et
Montmerle 3 Rivières

1^{er} avril



Ouverture de l'aire
d'accueil des gens du
voyage à Montmerle :
une nouvelle compétence

Mai



Publication du
premier bulletin
intercommunal

Juillet



Mise en service de la STEP
de Guéreins

Août



Réception 2^{ème} tranche des
travaux de cheminement
mode doux

14 octobre



Inauguration des Gîtes de
la Calonne

19 décembre



Séminaire technique post
fusion dans la salle
d'activité des gîtes

22 décembre

Constitution du
Comité Technique
par arrêté du
22 décembre 2017

RESSOURCES

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Les recettes : 7 439 545,48 euros

Atténuation de charges : 55 409,10 €
Produits des services : 2 223 890,45 €
Impôts et taxes : 3 400 242 €
Dotations et participations : 1 728 452,93 €
Autres produits de gestion courante : 8 941,92 €
Produits exceptionnels : 21 336,08 €
Opérations d'ordre : 1 273 €

INVESTISSEMENT

Les recettes : 724 403,09 euros

Résultat d'investissement reporté : 68 912,93 €
Virement de la section de fonctionnement : 793 362 €
Subventions d'investissement : 42 283,76 €
Immobilisations corporelles : 12 878,82 €
Immobilisations en cours : 540 €
Fonds de compensation de la TVA : 161 194 €
Excédent de fonctionnement : 326 529,39 €
Autres subventions : 1 596 €
Opérations d'ordre : 175 381,12 €

DOTATIONS

2016 (cumuls 2 ex-CC) = 854 317 €
2017 = 822 583 €

Les dépenses : 6 817 416,94 euros

Charges à caractère général : 983 904,70 €
Charges de personnel : 2 097 108,36 €
Atténuations de produits 2 669 040,57 € dont :
- attributions de compensation et dotations de solidarité reversées aux communes : 597 517 €
- fonds national de garantie reversé à l'Etat : 562 262 €
- REOM : 1 509 261,57 €
Autres charges de gestion courante : 788 991,05 €
Charges financières : 234 227 €
Charges exceptionnelles : 4 804,41 €
Opérations d'ordre : 175 381,12 €

Les dépenses : 1 403 154,33 euros

Immobilisations incorporelles : 8 098,89 €
Immobilisations corporelles : 249 585,65 €
Immobilisations en cours : 636 677,95 €
Subventions d'investissement : 154 722,55 €
Remboursement capital emprunt : 352 796,29 €
Opérations d'ordre : 1 273 €

CAF BRUTE

2016 (cumuls 2 ex-CC) = 1 029 283 € soit 13,97 %
2017 = 791 327 € soit 10,65 %

COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGETS ANNEXES

	Dépenses Invest.	Recettes Invest.	Dépenses Fonct.	Recettes Fonct.
Assainissement Collectif	2 221 715,86	2 767 150,31	1 239 698,03	1 304 168,43
Assainissement Non Collectif	4 119	4 119	15 560,82	21 950,09
Gîtes de groupe	342 142,31	0	198 175,05	103 506,42
Office de Tourisme	4 523,19	1 031,40	154 165,00	184 902,92
Atelier Relais Chaudr. Chal.	30 392,87	30 130,16	6 918,20	42 426,95
Atelier Relais DPI	127 461,30	0	86 140,31	195 572,32
Atelier Relais Menuiserie	28 528,57	0	24 652,28	54 372,96
Parc Actival tranche 2007	14 405,83	137 936,73	140 631,13	192 165,95
Visionis 4	31 171,14	91 968,26	143 571,14	180 759,17
Visionis 5	294 447,53	0	294 447,53	294 447,99
Visionis 6	288 925,73	0	288 925,73	288 925,73

RECETTES FISCALES

Le Taux de Cotisation Foncière des Entreprises a été fixé selon le taux moyen pondéré issu de la fusion des deux communautés de communes soit 20,40 %. Un lissage s'effectuera automatiquement pour atteindre le taux cible de 20,40 en 2018. Taux appliqués en 2017 :

- Chaleins : 19,75 %
- 7 communes ex-CCM3R : 20,93 %
- 7 communes ex-CCVSC : 20,08 %

Les taux d'imposition des trois autres taxes directes locales ont été fixés selon la même règle du taux moyen pondéré :

Taxe d'habitation : 6.40 % (taux 2016 : 6.45 % pour l'ex-CCM3R et 6.32 % pour l'ex-CCVSCChalaronne)

Taxe foncière (bâti) : 0.00 %

Taxe foncière (non bâti) : 1.83 % (taux 2016 : 1.56 % pour l'ex-CCM3R et 2.04 % pour l'ex-CCVSCChalaronne)

Le taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) reste inchangé à 8.60 % pour la zone « Chaleins et Messimy-sur-Saône » (gérée par le SMICTOM). Concernant les autres communes (gérées par le SMIDOM), application de la redevance incitative mise en place en 2016 (recettes comptabilisées avec les produits des services)

RESSOURCES HUMAINES

LES AGENTS PERMANENTS

Au 31 décembre 2017

61 agents (hors CEE/vacataires)

73% titulaires

7% catégorie A

16% catégorie B

77% catégorie C

LA MASSE SALARIALE

2 097 108 €

SANTE / SECURITE AU TRAVAIL

1 assistant de prévention des risques professionnels

1 comité technique

REPARTITION DES AGENTS PAR POLE

Pôle cadre de vie : 41

Pôle développement : 3

Direction générale : 2

Pôle ressources : 6

Pôle technique : 5

Pôle tourisme : 4

FORMATION DES AGENTS

Cotisation CNFPT : 10 385 €

ACTION SOCIALE

Cotisation CNAS : 12 489,90 €

DEVELOPPEMENT

Habitat - SCOT
Urbanisme
Développement
économique
Ordures ménagères
Gens du Voyage

TOURISME

Office de Tourisme
Gîtes
Sentiers de
randonnées

TECHNIQUE

Bâtiments
Espaces verts
Voirie
Assainissement

CADRE DE VIE

Petite Enfance
Enfance Jeunesse
Portage de repas
Equipements sportifs
Transport

RESSOURCES

Ressources
humaines
Prévention
Finances
Marchés publics

DEVELOPPEMENT

ECONOMIE

LES PARCS D'ACTIVITES

La communauté de communes compte 4 zones d'activités réparties sur 6 sites



L'extension 4 du parc d'activités Visionis a été finalisée courant 2017.

Dans la continuité de sa stratégie de développement économique du territoire et forte d'un environnement privilégié à proposer aux entreprises, deux autres extensions du parc d'activités Visionis sont à l'étude sur les communes de Montmerle-sur-Saône et Montceaux/Guéreins : **Visionis 5 et Visionis 6**.

Elles devront permettre de renforcer l'attractivité du territoire et de répondre aux demandes d'installation de nouvelles entreprises sur un site équipé en fibre optique.

La communauté de communes a procédé à l'acquisition de parcelles nécessaires à la réalisation de ces projets et signé les conventions avec le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour le déploiement de la fibre optique.

Signalétique

Une étude est en cours pour l'amélioration de la signalétique sur les Parcs d'Activités Visionis à Guéreins, Montceaux et Montmerle-sur-Saône, les zones de Messimy-sur-Saône et de Chaleins.

La réalisation de cette mise à jour de la signalétique a été concrétisée en 2018 pour les zones de Guéreins, Chaleins et Messimy-sur-Saône.

Projet Visionis 6

Extension et aménagement de la ZA du Grand Rivolet sur les communes de Guéreins et Montceaux pour les activités artisanales, industrielles ou de bureau

D'une superficie d'environ 13 500 m², la zone comprendra 4 lots. Ils seront desservis par une voie interne raccordée à la RD n°17 sur laquelle un carrefour en tourne-à-gauche sera réalisé par le Département de l'Ain et financé en partie par la communauté de communes. Un cheminement mode doux (Nord-Sud) sera intégré le long de la voie interne.

Le marché de travaux d'aménagement interne (viabilisation, installation des réseaux) a été signé en décembre 2017.

ZA à Chaleins : ateliers-relais

Dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté de communes a repris au 01.01.2017 la gestion en crédit-bail des deux ateliers-relais DPI International et Menuiserie Marjolietin de Chaleins appartenant à la commune de Chaleins et s'est prononcée sur les conditions du transfert de propriété.

Projet Visionis 5

Extension et aménagement de la ZA au Peleux sur la commune de Montmerle pour des entreprises artisanales ou de bureau

D'une superficie d'environ 31 000 m², la zone est découpée en 12 lots, qui seront desservis par une nouvelle voie en liaison avec les sites de Guéreins et de Montmerle-sur-Saône.

Un cheminement mode doux viendra compléter cette artère. Il se raccordera à l'existant sur le site Visionis Guéreins.

Afin de préserver les zones d'habitation, un espace arboré de 15 mètres de largeur sera conservé.

Parc Actival

La viabilisation des parcelles s'est poursuivie en 2017 et des travaux pour le déploiement du réseau public Fibre Optique Li@ain ont été réalisés sur le parc, permettant l'éligibilité de 47 sites professionnels au réseau de très haut débit. Une réunion a été organisée pour informer les entreprises de cet aménagement.

Une convention de mandat signée avec un cabinet immobilier devra favoriser la commercialisation des parcelles encore disponibles.

LES ACCOMPAGNEMENTS A L'INVESTISSEMENT

Aide à l'investissement immobilier

Par convention de délégation avec le Département, le conseil communautaire a validé la création d'un dispositif d'aide financière à l'investissement immobilier d'entreprise pour aider les entreprises à s'implanter ou se développer sur le territoire selon des critères d'éligibilité prédéfinis.

Accompagnement à l'emploi et à l'initiative

Dans la continuité du partenariat déjà en place sur le territoire de l'ex CCM3R, l'adhésion à la plateforme d'initiative locale VSDI et à la Mission Locale Jeunes pour l'insertion professionnelle des jeunes a été étendue à tout le territoire au 1^{er} janvier 2017.

Contrat de territoire Dombes Saône 2017-2021

Le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention sur 5 ans offrant une possibilité d'accompagnement financier des investissements intercommunautaires avec la Région et le Département. La convention a été signée en janvier 2018.

VOIRIE

VC1 et Chemin de la déchèterie (voirie d'intérêt communautaire)

D'importants travaux de réfection et d'aménagement sur la voie d'accès à la déchèterie, dans les communes de Saint-Didier-sur-Chalaronne et Saint-Etienne-sur-Chalaronne, ont été finalisés.

ENVIRONNEMENT

Liaisons mode doux

Aménagement de voies sécuritaires réservées aux piétons, cyclistes et autres véhicules non motorisés aux abords du collège du Val de Saône et du Parc Visiosport.

En 2016, une première portion de liaison mode doux a été réalisée sur la RD 88, en prévision de l'ouverture du collège. En 2017, 3 nouvelles sections ont été aménagées pour prolonger ces cheminements. Une piste d'une largeur de 3 mètres avec signalétique sécuritaire a été conçue pour les personnes venant de:

- **Montmerle sur Saône (Nord)**, en parallèle du chemin du Peleux et de la RD 933 et raccordée à la première portion existante,
- **Guéreins (Sud)**, dans la Zone d'Activités Visionis Guéreins (entre la RD 933 et la RD 17),
- **Montceaux (Les Rivaux), Montmerle sur Saône (rond-point du pêcheur) et Francheleins (Amareins)**, sur la VC 11 à Montceaux.

Une étude de faisabilité est également en cours sur 4 nouveaux secteurs pour poursuivre l'extension de ces cheminements mode doux en 2018/2019.

Aire d'accueil des Gens du Voyage

Une nouvelle compétence « Aire d'accueil des Gens du Voyage » a été transférée à l'intercommunalité au 1er janvier 2017. L'aire située à Montmerle-sur-Saône devenue communautaire, un règlement intérieur a été adopté et les tarifs fixés par le conseil.

La gestion administrative financière et technique a été confiée à un prestataire de service.



L'aire est ouverte
du 1^{er} avril au 31 octobre et a une
capacité de
20 caravanes
réparties sur **10 emplacements**

Fréquentation 2017

Nombre de jours d'occupation : 874

Taux d'occupation moyen : 40,98 %

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte

Dans le cadre de la nouvelle compétence communautaire en matière d'élaboration et de mise en œuvre du PCAET à partir de 2019, la commission Environnement a engagé une réflexion avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour envisager une convention de prestation de service qui a abouti à la délibération du conseil communautaire le 28 janvier 2018. Cette mutualisation des ressources mobilisées pour l'élaboration du PCAET a pour objectif de réaliser des économies d'échelle et de gagner en cohérence et en dynamique territoriale.



Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Au 01.01.18, la communauté de communes devient compétente pour la GEMAPI. Le conseil communautaire a adopté une décision de principe sur le transfert de la compétence GEMAPI sur les affluents de la Saône (jusqu'aux confluences avec la Saône) au Syndicat de Rivière des Territoires de Chalaronne sur l'ensemble du périmètre communautaire.

Collecte et traitement des déchets des ménages

La communauté de communes confie la gestion de ses obligations en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (collecte des ordures ménagères – collecte sélective – gestion des déchèteries) à deux syndicats mixtes :



SMIDOM de Thoissey

pour les communes de :

Francheleins, Garnerans, Genouilleux, Guéreins, Illiat, Lurcy, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Thoissey.

Pour ces communes, depuis la mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2016, le volume des ordures ménagères a diminué au profit du tri sélectif.



SMICTOM Saône Dombes

pour les communes de :

Chaleins et Messimy-sur-Saône.

AMENAGEMENT

Service commun ADS (Application du Droits des Sols)

Depuis 2014, un service commun ADS assiste les 8 communes de l'ex territoire CCM3R dans l'instruction de certains dossiers par le biais d'une convention signée entre la communauté de communes et les communes.

La commission Aménagement a mené une réflexion en 2017, qui se poursuit en 2018, sur l'extension de ce service aux 7 autres communes du territoire et notamment sur les modalités de fonctionnement du service et la participation financières des communes.

Le service traite en moyenne
150 dossiers par an.

La mairie de la commune concernée reste le guichet unique pour toute demande d'autorisation d'occupation du sol.

Schéma de cohérence Territoriale (SCOT)



La communauté de communes a délégué sa compétence « élaboration, approbation, suivi et révision du SCOT » au Syndicat Mixte Val de Saône-Dombes. Le syndicat est établi sur un périmètre géographique regroupant 2 communautés de communes (Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre) soit 34 communes représentant une population totale de 58 071 habitants.

Pour s'adapter aux nouvelles législations et directives, le syndicat a engagé une procédure de révision qui sera finalisée en 2019 et qui définira les orientations en termes de développement de l'urbanisme, d'économie, de maîtrise environnementale et de recherche d'amélioration des déplacements.

TOURISME

OFFICE DE TOURISME

La promotion du territoire

Depuis le 1er janvier, les offices de tourisme situés à Thoissey et à Montmerle-sur-Saône sont réunis au sein d'une même structure intercommunale : **l'Office de tourisme Val de Saône Centre** (service public administratif doté d'une régie à seule autonomie financière).

L'office de tourisme est chargé de mettre en œuvre la politique touristique et de promotion décidée par la communauté de communes. Il est administré par un Conseil d'exploitation, composé de 7 conseillers communautaires et de 6 personnes qualifiées issues de la société civile, désignés par le Conseil Communautaire.

Fréquentation	Antenne Montmerle	Antenne Thoissey	TOTAL
Nb visiteurs à l'année	1737	1188	2925
Dont visiteurs pour juin-juillet-août-sept	984	712	1696

Autres statistiques	Antenne Montmerle	Antenne Thoissey	TOTAL
Nb de contacts téléphoniques pendant l'été (juin à sept)	178	91	269
Nb de contacts par tel le reste de l'année (hors été)	151	49	200

La taxe de séjour intercommunale

En 2017, la communauté de communes a travaillé à la mise en place d'une taxe de séjour intercommunale au réel ayant pour objectif de financer les dépenses en faveur d'un accroissement de la fréquentation touristique, et qui est effective depuis le 1er janvier 2018.

Une réunion d'information pour les hébergeurs du territoire a été organisée le 4 décembre 2017 avec les élus de la commission Tourisme afin de leur présenter leurs obligations et les modalités de fonctionnement avec l'office de tourisme.

2 antennes accueillent toute l'année les visiteurs : à Montmerle-sur-Saône et à Thoissey.

Les principales missions de l'Office de Tourisme sont :

- L'accueil et l'information des touristes
- La promotion touristique du territoire
- La coordination des acteurs locaux du tourisme
- Le concours technique à la conception et la réalisation de projets visant à améliorer l'offre touristique
- L'organisation et la gestion d'événementiels touristiques à vocation communautaire
- L'appui technique et promotionnel aux organisateurs de manifestations touristiques à vocation communautaire
- À titre accessoire, la création et la commercialisation de produits touristiques

Un service de proximité

- La provenance des visiteurs est très majoritairement locale. On peut distinguer les habitants du territoire de la communauté de communes d'une part et, de l'autre, les habitants résidant dans un rayon de plus ou moins 30 km autour des offices de tourisme.

Basse saison : 64% des visiteurs habitent sur le territoire (moyenne grimpant à près de 87% si on inclut les visiteurs du Rhône, de l'Ain et de Saône & Loire).

Haute saison : 46% des visiteurs habitent sur le territoire (moyenne grimpant à près de 75% si on inclut les visiteurs du Rhône, de l'Ain et de Saône & Loire)

Les visiteurs étrangers représentent environ 10%, le reste des contacts/visites provenant de touristes d'autres régions françaises.

- Possibilité de gérer la billetterie des associations locales pour leurs événements.

- Réalisation de plusieurs brochures de présentation du territoire :

- Guide découverte 2017
- Animations estivales 2017
- En collaboration avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, réalisation d'un dépliant pour les Journées Européennes du Patrimoine distribué dans les commerces de proximité.



GITES DE LA CALONNE

Une structure d'hébergement touristique unique sur notre région

Consciente d'un déficit important en matière d'hébergement, la communauté de communes, accompagnée par l'État et la Région, a investi dans la réalisation d'un équipement original et modulable pour l'accueil touristique.

Après 1 an ½ de travaux de transformation d'un ensemble de bâtiments agricoles situé à Guéreins, une structure de 9 gîtes pouvant accueillir simultanément jusqu'à 42 personnes, et dotée d'une salle d'activités, a vu le jour en août 2017.

Le site a été conçu aussi bien pour l'accueil de groupes, que pour l'arrivée de randonneurs/cyclistes, ou bien encore le séjour étape d'un commercial.

A proximité de la future Véloroute V50, il bénéficie d'un emplacement privilégié.

Un nouveau site internet entièrement dédié aux gîtes :
www.gites-calonne.fr

Au-delà de la réalisation des travaux, la communauté de communes a œuvré tout au long de l'année à une gestion optimisée de la structure et notamment par :

- L'adhésion au réseau Gîtes de France,
- La réalisation d'un site internet permettant notamment, en lien avec le site Gîtes de France, de réserver son séjour en ligne,
- L'approbation du règlement intérieur et la fixation des tarifs, des horaires d'ouverture et du planning des agents,
- Le travail de communication auprès de la presse, des partenaires et du public en prévision de l'ouverture.

Descriptif

- 9 gîtes réservables ensemble ou séparément (3 gîtes de 2 places, 1 gîte de 4 places, 4 gîtes de 6 places et 1 gîte de 8 places)
- Des studios/appartements tout confort labélisés 2 épis par Gîtes de France (dont 1 accessible PMR)
- Une salle de réunion/conférence de 80 m² avec vidéoprojecteur et cuisine équipée attenante
- Des espaces verts avec barbecue et terrain de pétanque
- Un local sécurisé pour le rangement des vélos
- Un service ouvert toute l'année, 7 jours sur 7

Le site a été inauguré le

14 octobre 2017 en présence des élus et des partenaires locaux



VELOROUTE V50

Un itinéraire fluvestre interrégional autour de la Saône

La Saône, véritable colonne vertébrale du territoire, est au cœur d'un projet de développement touristique sans précédent avec l'aménagement futur du chemin de halage, appelé à intégrer la Véloroute 50, reliant le Luxembourg à Lyon le long d'un parcours de plus de 700 km.

Depuis 2016, la communauté de communes travaille avec 5 collectivités du Rhône et de l'Ain (couvrant la région comprise entre Villefranche et le sud de Mâcon, sur les 2 rives) pour réaliser des études portant sur l'offre touristique, patrimoniale et la faisabilité technique qui permettront de diagnostiquer l'état du chemin de halage et les besoins d'aménagement.

Cet état des lieux devra permettre d'entreprendre dans les prochaines années les travaux d'aménagements adaptés.

Conformément aux orientations prises lors du Comité de pilotage fondateur du 21 novembre 2017, la communauté de communes, partenaire du projet, a été associée au comité d'itinéraire qui suivra la mise en œuvre du plan d'actions de cet itinéraire dénommé depuis « **L'Échappée bleue – Moselle Saône à vélo** ».

Avec près de 30 kilomètres de cheminement sur notre territoire, la proximité des voies vertes du Beaujolais et de la Dombes, l'impact en termes touristique et économique, de cette piste cyclable à dimension nationale et européenne, sera très important.

TECHNIQUE

ASSAINISSEMENT

Harmonisation de la gestion de l'assainissement

Dotée de la compétence assainissement, la communauté de communes est en charge de la totalité du service public de l'assainissement sur son territoire. En 2017, elle a travaillé à l'harmonisation de la gestion sur l'ensemble du territoire :

Assainissement Non Collectif

Depuis le 1er juin 2017, le service est géré en régie sur tout le territoire. Les obligations et prestations assurées par le service et les obligations des usagers sont définies dans le règlement du SPANC validé en conseil communautaire le 25 avril 2017.



Réhabilitation des installations individuelles

Le programme de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique mis en place sur l'ancien territoire Val de Saône Chalaronne est terminé.

Un recensement des propriétaires volontaires pour la réhabilitation de leur installation individuelle a été lancé et une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau pour l'attribution d'aides a été signée.

Réhabilitations accompagnées en 2017 : 7

Périodicité de contrôle des installations : 6 ans

Nombre de contrôles périodiques des installations existantes : 107

Nombre de contrôles des installations neuves (conception + exécution) : 17

Assainissement Collectif

Les différents contrats de gestion de l'assainissement collectif des deux ex communautés de communes ont pris fin le 31/10/2017. Depuis le 1^{er} novembre 2017 et pour une durée de 12 ans, le service public est exploité par la société SUEZ Eau France en délégation (DSP) sous forme d'affermage. L'entrée en vigueur de cette délégation commune à tout le territoire implique une harmonisation des tarifs. En effet, différents tarifs de la redevance d'assainissement collectif coexistaient sur les communes. Compte tenu de ces disparités tarifaires, la communauté de communes a fait le choix d'une harmonisation de la redevance assainissement collectif progressive dans le temps.

Extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées

Le réseau a été étendu sur plusieurs secteurs, et notamment sur :

▪ **Saint-Didier-sur-Chalaronne, « Onjard, Haut-Mizériat, Liaison Brocatières-Onjard »**

▪ **Mogneneins, hameaux de Flurieux et Serans**

Les travaux ont débuté en août 2017 et s'achèveront en 2018. Cette extension du réseau de 5 km permettra de raccorder 125 foyers. Les effluents rejoindront la station d'épuration à boues activées de 8 000 équivalents habitants située en contrebas aux Déaulx à Mogneneins.

Stations d'épuration

▪ La nouvelle station d'épuration à Guéreins (à proximité de l'ancienne maintenant démolie) a été mise en service en juillet 2017. Elle permet de traiter les eaux usées de Guéreins, Genouilleux ainsi qu'une partie des effluents de Montceaux. De type boues activées, elle contribue à améliorer nettement la qualité des eaux rejetées grâce à une plus grande capacité de traitement : 3000 EH, contre 1 000 EH pour la précédente. Le rejet des effluents traités se fait non plus dans la Calonne mais en Saône.

▪ Trois nouvelles conventions pour la valorisation agricole des boues d'épuration ont été signées pour intégrer trois agriculteurs au plan d'épandage des boues de la station de Mogneneins.

• **250** nouveaux foyers raccordés

• **106** avis délivrés dans le cadre des demandes d'urbanisme

Assainissement collectif

- 7 600 abonnés
- 155 km de réseaux (unitaires et séparatifs)
- 24 déversoirs d'orage
- 45 postes de refoulement
- 13 stations d'épuration : 2 lagunes, 7 filtres plantés de roseaux, 4 stations boues activées (27 555 Equivalents Habitants)



CADRE DE VIE

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs mis à disposition

Plusieurs structures sportives sont mises à disposition des écoles, des collèges et des associations du territoire :

2 gymnases

- un gymnase à Saint-Didier-sur-Chalaronne, utilisé par les collèges de Thoissey et Saint-Didier-sur-Chalaronne et les associations sportives.

- un gymnase à Montceaux : utilisé par le collège de Montceaux et les associations sportives.

A proximité, le Jardin des Sports, est mis à la disposition des écoles élémentaires.

1 centre sportif à Saint-Didier-sur-Chalaronne constitué d'un terrain de foot en synthétique (avec vestiaires et salle de réunions), de deux courts couverts de tennis avec club house et d'un skate park.

2 stades de foot : 1 à Thoissey et 1 à St-Etienne-sur-Chalaronne comprenant deux terrains.

Le COPIL a décidé une restitution de la gestion et l'entretien des stades aux communes au 1^{er} janvier 2018.

La patinoire écologique

Une nouvelle aire de loisirs sur le territoire

Un nouvel espace sportif et ludique dédié à la glisse vient compléter les équipements sportifs communautaires.

Les travaux ont été réalisés au cours du second semestre 2017 et la structure a pu être ouverte au public début janvier 2018.

L'installation comprend, en plus de la patinoire, un chalet d'accueil en bois, des sanitaires automatiques, un espace de jeux et d'attente et un parking.

Elle est située à proximité du centre sportif et du gymnase intercommunal, sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne.

La commission Sport a suivi l'évolution du chantier et préparé la rédaction du règlement intérieur définissant les conditions d'utilisation de l'équipement par les différents publics (particuliers, écoles et centres de loisirs).

Elle a enfin défini les tarifs et les modalités de recrutement d'un agent communautaire assurant l'accueil du public et le fonctionnement de la patinoire.

Utilisation des équipements 2017

- Nombre d'associations utilisant régulièrement les équipements pour les entraînements et les matchs de championnat (conventions à l'année) : **21**
- Nombre d'établissements scolaires utilisant les équipements pour les cours d'éducation physique et sportive: **3 collèges, 9 écoles primaires**

Harmonisation

Dans un objectif d'harmonisation des pratiques, les règlements intérieurs des équipements sportifs à Montceaux et à Saint-Didier-sur-Chalaronne ont été modifiés et approuvés par le conseil communautaire du 27 juin 2017.

Une patinoire à ciel ouvert conçue dans le respect de l'environnement grâce à sa piste en dalles synthétiques qui remplacent la glace (pas besoin d'eau, ni d'électricité).

- Une piste de 200 m² composée de dalles synthétiques « Xtrem Slide »
- Des accessoires de patinage spécifiques



ENFANCE JEUNESSE

PETITE ENFANCE

Les structures d'accueil

4 structures sont présentes sur le territoire pour l'accueil des enfants de 2 mois et ½ à 4 ans:

- un multi accueil de 42 places,
- une micro crèche de 10 places,
- deux relais d'assistants maternels.

En 2017, ce sont 112 familles qui bénéficient d'un mode de garde proposé par la communauté de communes et plus de 200 assistants maternels présents sur le territoire communautaire



Le multi-accueil **VisioCrèche** et la micro crèche **Ma P'tite Maison** proposent un accueil occasionnel ou régulier selon les besoins des familles. Les enfants sont accompagnés dans leur développement socio-affectif, cognitif et moteur par une équipe pluridisciplinaire.

Les relais **VisioRelais** et **SaôneRelais** accueillent :

- les parents et assistants maternels dans le cadre de permanences d'information,
- les assistants maternels lors de temps collectifs pendant lesquels ils peuvent bénéficier d'un accompagnement professionnel,
- les enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le), et sous leur responsabilité, dans un espace de découverte de nouveaux jeux et d'activités variées (motricité, musique, peinture) permettant d'expérimenter et de développer leurs sens. C'est un lieu de rencontre avec d'autres enfants, pour apprendre à vivre ensemble, à se socialiser.

Une éducatrice de jeunes enfants, animatrice et responsable du fonctionnement interne du relais assure les **animations et les permanences**.

2 apprenties en formation CAP Petite Enfance

Fréquentation Relais	Temps collectifs d'animation	Nb assistants maternels présents	Nb enfants présents
VisioRelais	176	913	1888
SaôneRelais	109	458	919

Fréquentation EAJE	Nombre d'enfants accueillis	Taux d'occupation en %
Visiocrèche	132	76,89 (PSU)
Ma P'tite Maison	27	55,7 (PAJE) 63,57 (PSU)

Harmonisation

En 2017, la communauté de communes a travaillé à l'harmonisation des compétences sur le secteur de la Petite Enfance avec pour objectif d'atteindre **un seul projet global de territoire** apportant cohérence dans les réponses aux besoins des familles et simplicité grâce à un fonctionnement commun. Ce travail s'est traduit par :

- l'approbation d'un règlement de fonctionnement commun pour la micro crèche et le multi accueil au 01.09.2017 afin de constituer une seule entité administrative de 52 places d'accueil de jeunes enfants accessible à l'ensemble des habitants du territoire,
- l'approbation d'un règlement de fonctionnement commun aux deux relais,
- la validation par la commission Social du projet éducatif et la poursuite du travail sur le projet social et le livret d'accueil à destination des familles,
- l'attribution d'une nouvelle dénomination « Saône Relais » pour le relais situé à Saint-Didier-sur-Chalaronne,
- la signature en septembre d'une convention Prestation de Service Unique (PSU) avec la CAF pour la micro crèche. Ce passage du mode de financement PAJE en PSU permet à la structure de facturer avec des tarifs modulables en fonction des revenus de chaque famille, à l'identique de ce qui se pratiquait déjà au multi-accueil VisioCrèche.

ENFANCE

L'accueil de loisirs Visiomômes

En 2017, l'Accueil de Loisirs a accueilli les enfants de 4 à 13 ans les **mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires** (sauf Noël) autour d'activités de loisirs, sportives, éducatives, ludiques et culturelles...

L'Accueil de Loisirs est un lieu d'éveil, de socialisation, d'apprentissage de la vie en collectivité, où sont proposées des activités adaptées aux différents groupes d'âge et programmées en fonction de thèmes choisis pour chaque période.

Harmonisation

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences, le conseil communautaire a approuvé le 27 juin la modification du règlement intérieur pour permettre à l'ensemble des familles du territoire d'être prioritaire pour bénéficier de ce service et prendre en compte les situations de garde alternée.

Sur le second semestre 2017, dans un contexte de nouvelle organisation scolaire sur 4 jours pour certaines communes du territoire et dans le souci de s'adapter aux besoins des familles, la commission Social a travaillé à une nouvelle modification du règlement intérieur permettant une inscription à la carte et un accueil en journée complète le mercredi **à compter du 1^{er} janvier 2018**.

JEUNESSE

Le Service Jeunesse

Le Service Jeunesse est une structure destinée aux jeunes âgés de 13 à 18 ans. L'objectif est d'offrir aux jeunes habitants du territoire la possibilité de s'exprimer, de créer et de partager ou encore de s'inscrire dans une dynamique de participation citoyenne.

Le coordinateur propose un accompagnement de projets de jeunes, des animations pendant les vacances scolaires et des activités de loisirs dans le cadre d'un accueil jeunes (14-17 ans).

En attendant une harmonisation nécessaire de la compétence jeunesse sur l'ensemble de son territoire, ce service a été proposé en 2017 sur le territoire de l'ex CCM3R **jusqu'au 1^{er} septembre 2017**.



Bilan 2017

Coût d'une journée enfant /vacances scolaires :
48€ (47% financés par la CCVSC)

Coût d'une journée enfant/mercredi :
33€ (12% financés par la CCVSC)

Inscriptions sur l'année pour le mercredi : 2274
(Nb mercredis x Nb enfants présents) - (37 mercredis ouverts)

Inscriptions sur l'année pour les vacances scolaires :
4921 enfants
(Nb journées x Nb enfants présents) - (65 journées ouvertes)



Animations été Service Jeunesse 2017

22 activités proposées en ½ journées ou soirées

110 ½ journées

6 jeunes par activité en moyenne

Présence au collège du Val de Saône :

Le Service Jeunesse accompagne le Conseil de la Vie Collégienne (CVC) lors de ses réunions et dans ses projets. Les jeunes ont organisé la fête de fin d'année du collège en « journée des talents » (auditions, animations, déguisements...)

Partenariat avec l'association animation Jeunesse et Culture (AJC) de Thoissey

Sur le secteur de l'ex CCV Schalaronne, la convention de partenariat avec l'AJC qui prévoit l'accompagnement du centre social par un soutien financier communautaire pour les actions entrant dans le champ de la compétence jeunesse, a été renouvelée.

En parallèle, les agents et les élus se sont mobilisés pour la mise en œuvre d'une nouvelle convention d'objectif pour 2018 à destination de tous les jeunes du territoire.

Parmi les actions proposées par le centre social dans une démarche d'animation globale du territoire, sociale, culturelle et de loisirs, plusieurs activités sont mises en place **en faveur de la jeunesse**:

- **Accueil de loisirs** pour les jeunes de 12 à 17 ans
- **Accueil jeunes itinérant** sur le territoire
- **Point écoute** avec des temps de paroles pour les ados
- **Accompagnement des jeunes** dans la concrétisation de leurs projets, artistiques, culturels ou de loisirs

Grâce à l'accueil proposé par l'ensemble des services communautaires dédiés à l'enfance et à la jeunesse ce sont 450 familles qui bénéficient d'un accueil

Fête de carnaval Petite enfance



Sortie ALSH vacances d'été



Sortie fin d'année Relais



Fête d'été Petite enfance



PORTAGE DE REPAS

Service de portage de repas à domicile

Le service permet aux personnes âgées ou en situation de handicap de bénéficier de la livraison du lundi au samedi, à leur domicile, de repas complets et équilibrés préparés par la cuisine centrale de l'hôpital de Thoissey.

Deux agents assurent la livraison journalière en liaison froide, d'une quarantaine de repas sur les communes de **Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Thoissey**.

La compétence a été exercée en 2017 sur le territoire de l'ex Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne dans la continuité du service existant.

La commission Social a débuté un travail de réflexion pour une harmonisation de ce service.

Nombre de repas livrés : 10 981

Nombre de bénéficiaires : 67

Prix facturé d'un repas : 8,40 €

Coût réel d'un repas : 10,09



TRANSPORT

Transport des élèves des écoles élémentaires vers les gymnases communautaires

La communauté de communes prend en charge le transport des élèves des écoles élémentaires pour se rendre sur les équipements sportifs communautaires. 9 écoles sont concernées et se répartissent le planning hebdomadaire d'utilisation du Jardin des sports.

790 élèves bénéficient de ce service

21 heures de présence

hebdomadaire des écoles au JDS

Transport des collégiens résidant à moins de 3 km du collège du Val de Saône

En 2016, avec l'ouverture du collège, la communauté de communes a souhaité mettre en place un service de transport pour les collégiens de Montceaux domiciliés à moins de 3 kilomètres de l'établissement, ces derniers ne pouvant bénéficier du service départemental. Elle a poursuivi cette prise en charge en 2017 en coordination avec le service gérant le transport scolaire à plus de 3 km et par délégation de l'autorité organisatrice compétente (Département jusqu'au 1^{er} septembre et Région ensuite).

Nombre d'élèves utilisateurs du service : 235

Participation des familles : 90€/an

Transport périscolaire vers les équipements communautaires

En 2017, le transport périscolaire vers les équipements situés dans le périmètre communautaire (piscine, bibliothèque) a été maintenu pour les communes de l'ex Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne. Dans le cadre du travail de réflexion sur l'harmonisation des compétences, la communauté de communes a fait le choix de restituer cette compétence aux communes à compter du 1^{er} janvier 2018.